



Déclaration liminaire – CDEN du 28/01/2021

M. le Préfet,

Mme l'Inspectrice d'Académie,

Mme la vice-présidente du Conseil départemental,

Nous nous retrouvons ce jour pour entériner la répartition des moyens dans le département. Les principales mesures budgétaires actées au plan national vont dégrader les conditions d'enseignement dans le second degré : l'UNSA Éducation dénonçait déjà ces choix là l'an passé. Les moyens prévus ne feront qu'accentuer la mise sous tension des établissements. La suppression de 54 postes dans l'académie et leur compensation partielle par emplois en HSA est un choix qui complexifie l'organisation des établissements, fait obstacle au fonctionnement des collectifs pédagogiques, ajoute de la pression pour tous les personnels surchargés et à la limite de la rupture. Nous avons à ce sujet lancé plusieurs alertes, restées d'ailleurs sans réponse.

Une telle approche nie la réalité des défis éducatifs et pédagogiques qui se seront encore accrus après plus d'une année de scolarité impactée par la pandémie de la Covid 19. Cette carte scolaire vient accentuer la crise des moyens du second degré, déjà très affaibli par les cartes scolaires précédentes. L'organisation des établissements ne relève plus du défi mais des renoncements à l'essentiel. Les principaux acteurs que sont les personnels et les élèves n'ont aucune autre issue que de subir cette dégradation au détriment de leurs conditions de travail pour les premiers et d'apprentissage pour les seconds. Cela se traduit par des DGH insuffisantes pour abonder correctement tous les besoins, des effectifs dans les classes indignes de nos élèves et des personnels : l'augmentation est en complète contradiction avec une quelconque bienveillance... Le recours aux contractuels n'est pas plus réjouissant, il devient bien trop souvent la règle. L'UNSA Education rappelle son souhait de faire des embauches statutaires sur liste complémentaire.

Dans le 1^{er} degré, la carte scolaire à zéro ne permettra pas l'amélioration des conditions d'enseignement. En effet, la mise à l'arrêt par l'exécutif du travail sur la structuration du tissu scolaire depuis 2017, empêche de réorienter les marges dégagées par la baisse démographique. De même, les enfants de moins de trois ans doivent être pris en compte dans les effectifs. Chaque élève présent à l'école doit pouvoir bénéficier d'une prise en charge de qualité. Si l'école ne peut accueillir les enfants les plus jeunes, les collectivités auront bien du mal à compenser. Le soutien des municipalités est indéniable, qu'il s'agisse de leur investissement financier en matériel adapté, ou encore par l'emploi de personnel municipal. Depuis plusieurs jours, les parents manifestent leur soutien avec beaucoup de dynamisme, mais l'administration n'a pas toujours été ouverte au dialogue avec eux.

Dans le contexte particulier de cette carte scolaire, le moment était choisi pour donner des moyens aux écoles. L'UNSA Education déplore que ces choix n'aient pas été faits. Les équipes pédagogiques sont sous tension, et la perspective de la prochaine rentrée dans des conditions dégradées ne fait qu'accentuer leur anxiété. Les moyens devant élèves sont fermés pour créer un poste d'IEN, ouvrir une unité autisme, augmenter les décharges de direction... autant de moyens qui devraient venir d'enveloppes budgétaires spécifiques du Ministère de l'Education Nationale, enveloppes qui existent. Par ailleurs d'autres champs, depuis trop longtemps mis en tension, voire parfois délaissés et dégradés, devront également trouver des réponses dans le contexte de ces dotations. Une gestion plus humaine doit se mettre en place, des embauches doivent être faites rapidement.

Nous ajouterons qu'au niveau académique est annoncée la suppression de 4 postes administratifs et d'un poste de direction.

Pour la vision globale que promeut l'UNSA Éducation, notre système est également gravement fragilisé par son sous-investissement des missions accomplies par les personnels sociaux et de santé. Force est de constater que les professionnels de santé notamment ne veulent plus venir travailler à l'Éducation nationale. Un état critique a été atteint, à tel point que seule une véritable revalorisation de leurs métiers et de leurs conditions de travail pourrait inverser la tendance. La crise sanitaire n'a que pu mettre en exergue les besoins criants dans ce secteur malmené depuis trop longtemps. Nous demandons à ce que soient donnés des moyens à la médecine scolaire et à la médecine de prévention.

Enfin, le projet de loi de décentralisation, différenciation et déconcentration et à présent décomplexification dite loi 4D prévoit le transfert de la « médecine scolaire » aux départements et évoque pour les adjoints gestionnaires des collèges et lycées une autorité « conjointe » du chef d'établissement et de la collectivité. Cela provoque des inquiétudes fortes et une colère légitime des personnels concernés et des équipes. Nous le réaffirmons, il est possible d'améliorer le fonctionnement des établissements et les relations avec les collectivités mais la décentralisation des personnels n'est pas une voie qui le permet. Le désengagement de l'Etat est lourd à porter pour nos collectivités.

L'UNSA Education tient à rappeler son attachement à l'amélioration des missions de service public d'Etat. C'est pourquoi nous dénonçons la mise en place des PIAL dans le département qui vont obliger des enseignants du public à gérer les AESH du privé. Ce mélange des genres n'est pas acceptable. C'est une fois de plus des moyens publics attribués discrètement au privé. Pour rappel, plusieurs textes de loi ont porté atteinte au service public en commençant par la loi Debré de 1959 qui permet aux établissements privés de passer un contrat avec l'Etat et donc bénéficier de financement de leurs enseignants, en passant par la loi Carle en 2009 qui accroît la charge des communes dans le financement des écoles privées, en passant par la loi Guermeur en 1977 qui octroie aux maîtres du privé les mêmes avantages sociaux que ceux du public, la loi Censi en 2005, les accords Lang Cloupet en 1992 et 1993... Autant d'étapes où l'on ne peut que constater en parallèle un appauvrissement du soutien financier à l'école publique. C'est une mise en concurrence déloyale.

Ayons de l'ambition pour l'Ecole de la République !

Nous vous remercions de votre attention.

Intervention de Mmes Laurent et Palhol pour l'UNSA Éducation